|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| PCT/A/46/2  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 22 juillet 2014 |

**Union internationale de coopération en matière de brevets
(Union du PCT)**

**Assemblée**

**Quarante‑sixième session (27e session extraordinaire)**

**Genève, 22 – 30 septembre 2014**

Travaux des administrations internationales relatifs à la qualité

*Document établi par le Bureau international*

# Résumé

1. Le présent document contient un rapport succinct sur les travaux relatifs à la qualité menés par les administrations chargées de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international selon le PCT (ci‑après dénommées “administrations internationales”), principalement dans le cadre du Sous‑Groupe chargé de la qualité établi à la dix‑septième Réunion des administrations internationales, en 2009.

# Travaux en cours dans le domaine de la qualité

1. Le Sous‑Groupe chargé de la qualité a tenu une quatrième session informelle à Tel Aviv en février 2014, juste avant la vingt et unième Réunion des administrations internationales. Le résumé établi par le président de cette quatrième session informelle est reproduit à l’annexe du présent document.
2. Parmi les questions examinées par le Sous‑Groupe chargé de la qualité à sa quatrième session informelle figuraient diverses tâches en rapport avec l’amélioration de la qualité assumées par le Sous‑groupe chargé de la qualité à la demande de la Réunion des administrations internationales.
3. Sous le point intitulé “Meilleure compréhension des travaux menés par les autres offices”, le Sous‑Groupe chargé de la qualité a examiné des questions relatives au partage des stratégies de recherche (paragraphes 4 à 12 du résumé du président reproduit en annexe), à l’établissement de clauses normalisées à utiliser dans les rapports de recherche internationale (paragraphes 13 à 16 du résumé du président) et à l’utilisation de l’échantillonnage dans les processus de contrôle de qualité des administrations internationales (paragraphes 17 à 19 du résumé du président).
4. En ce qui concerne les “Mesures d’amélioration de la qualité”, le Sous‑Groupe chargé de la qualité a poursuivi ses discussions sur les travaux visant à établir des mécanismes permettant aux offices désignés de communiquer un retour d’information sur les rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité lorsqu’ils constatent des divergences dans les résultats de la recherche et de l’examen entre la phase internationale et les phases nationales de la procédure PCT (paragraphes 20 à 22 du résumé du président) et a examiné l’utilisation de listes de contrôle dans les procédures d’assurance‑qualité (paragraphes 23 à 27 du résumé du président), ainsi que la nécessité d’améliorer les Directives concernant la recherche internationale et l’examen préliminaire international sur la manière de traiter les cas complexes d’unité de l’invention(paragraphes 26 et 27 du résumé du président).
5. Enfin, sous le point intitulé “Indicateurs de qualité”, le Sous‑Groupe chargé de la qualité a examiné le dernier rapport en date du Bureau international sur les caractéristiques des rapports de recherche internationale établis par toutes les administrations internationales. Il s’agissait du deuxième rapport établi sur cette question par le Bureau international en tant qu’outil d’“introspection” pour les administrations, en vue non pas de mesurer la qualité mais de réfléchir aux enseignements pouvant être tirés de ces caractéristiques afin d’orienter les travaux d’amélioration de la qualité menés individuellement au sein des différentes administrations ou collectivement entre ces administrations (paragraphes 28 à 35 du résumé du président). Par ailleurs, des discussions ont eu lieu sur les travaux en cours concernant la définition d’un cadre pour l’élaboration d’indicateurs de qualité couvrant un large éventail d’aspects de la procédure PCT intéressant tous les offices qui interviennent dans le système (offices récepteurs, administrations internationales, Bureau international et offices désignés/élus) ainsi que les interactions entre les différents offices et les déposants (paragraphes 36 à 41 du résumé du président). Enfin, le Sous‑Groupe chargé de la qualité a pris note d’un rapport de situation sur la phase 3 du projet de collaboration sur les indicateurs entre l’Office des brevets du Japon (JPO) et l’Office européen des brevets (OEB) (paragraphes 42 à 44 du résumé du président).
6. À la vingt et unième Réunion des administrations internationales du PCT tenue à Tel Aviv en février 2013, la Réunion a pris note en l’approuvant du résumé établi par le président de la quatrième session informelle du Sous‑Groupe chargé de la qualité et a entériné toutes les recommandations du sous‑groupe. Par ailleurs, la Réunion des administrations internationales a approuvé la poursuite du mandat du sous‑groupe et la convocation d’une nouvelle session informelle avec la présence physique des participants du Sous‑Groupe chargé de la qualité en 2015. Elle a également approuvé la publication des rapports annuels soumis par les administrations internationales sur leurs systèmes de gestion de la qualité, qui peuvent être consultés sur le site Web de l’OMPI à l’adresse http://www.wipo.int/pct/en/quality/authorities.html. Le résumé établi par le président de la vingt et unième Réunion des administrations internationales (document PCT/MIA/21/22) est aussi accessible sur le site Web de l’OMPI[[1]](#footnote-2).
7. *L’Assemblée de l’Union du PCT est invitée à prendre note du rapport sur les travaux des administrations internationales relatifs à la qualité figurant dans le document PCT A/46/2.*

[L’annexe suit]

# 1. Rapports sur les systèmes de gestion de la qualité en vertu du chapitre 21 des directives concernant la recherche et l’examen selon le PCT

1. Les administrations ont rendu compte des changements apportés en 2013 à leurs systèmes de gestion de la qualité respectifs, et plusieurs d’entre elles ont mis en avant leurs efforts pour obtenir la certification ISO 9001 à l’avenir et améliorer la communication avec les utilisateurs en simplifiant les procédures de traitement des plaintes et en réalisant des enquêtes pour obtenir un retour d’information des utilisateurs. Les administrations se sont déclarées dans l’ensemble satisfaites du mécanisme d’information actuel et ne voient pas la nécessité d’apporter des modifications au modèle en vigueur.
2. Le sous‑groupe a noté que plusieurs administrations avaient fait connaître leurs politiques et directives en matière de qualité sur son forum électronique, à la suite de la création d’un groupe d’experts dirigé par l’Office espagnol des brevets et des marques, et de l’affichage par cet office, sur le forum électronique, d’informations sur sa politique de qualité avec un document énonçant les huit principes de gestion de la qualité à la base d’ISO 9001.
3. Le sous‑groupe a recommandé que les administrations qui ne l’ont pas encore fait partagent des informations sur leur politique et directives en matière de qualité en les affichant sur le forum électronique du sous‑groupe.

# 2. mieux comprendre le travail des autres offices

## a) stratégies de recherche

1. Les administrations ont réaffirmé l’importance d’un partage des informations sur les stratégies de recherche pour susciter une confiance accrue dans les rapports de recherche internationale et pour les rendre plus utiles aux utilisateurs finaux. Des doutes subsistent cependant quant à la meilleure manière de fournir des informations qui soient utiles et accessibles aux utilisateurs finaux sans imposer un surcroît de travail considérable aux examinateurs de l’administration chargée de la recherche internationale et risquer de dérouter certains lecteurs. Parmi les utilisateurs potentiels de ces rapports de recherche figurent des examinateurs des offices désignés, des demandeurs et des tierces parties intéressées dans telle ou telle demande internationale.
2. La plupart des administrations ont considéré les examinateurs des offices désignés comme le principal objectif des stratégies de recherche. Ceux‑ci sont généralement à même de comprendre les concepts généraux et les difficultés de la recherche en ligne, même s’ils ne connaissent guère les langues spécifiques de recherche ou n’ont pas accès aux mêmes bases de données que l’examinateur qui a effectué la recherche internationale. Certaines administrations ont estimé que les informations utiles aux examinateurs ne devraient pas être restreintes au seul motif que certains aspects d’une stratégie de recherche peuvent être déroutants, voire même induire en erreur des non‑spécialistes. Le Bureau international a également estimé que des informations détaillées sur la stratégie de recherche pouvaient être utiles aux examinateurs d’autres offices comme outil d’apprentissage permettant d’en savoir plus sur les techniques de recherche les mieux adaptées à un sujet particulier.
3. D’autre part, il a été convenu que les examinateurs devraient être en mesure d’évaluer rapidement et efficacement les aspects les plus importants de la stratégie de recherche. Un excès d’information risque en fait d’empêcher une utilisation efficace. Certaines administrations craignent également l’effet qu’une éventuelle évaluation externe des stratégies de recherche pourrait avoir sur l’action des examinateurs. Suivant l’Office européen des brevets, l’expérience pilote sur la recherche en collaboration a révélé qu’une présentation claire et concise des bases de données, des classements et des mots clés utilisés dans une première recherche était le moyen le plus important et efficace de faciliter la compréhension, entre les examinateurs de différents offices, des recherches effectuées jusqu’à maintenant. Des administrations ont fait observer que cette approche n’empêchait pas les administrations chargées de la recherche internationale de fournir davantage d’informations si elles le jugeaient utile tant que les principales informations étaient présentées sous une forme accessible, et plusieurs administrations ont encouragé celles qui ne le font pas déjà à fournir des informations sur leur stratégie de recherche dans le format, quel qu’il soit, déjà produit en interne.
4. À leur actuelle, les administrations ne voient guère l’intérêt qu’il y aurait à tenter d’harmoniser la présentation d’informations plus complètes sur la stratégie de recherche. Les travaux devraient viser essentiellement à déterminer ce qui est utile sur le fond. Les administrations ne sont pas encore prêtes à fixer des exigences minimum. D’après les discussions qui ont lieu sur le forum électronique du sous‑groupe, le Bureau international a fourni une liste d’informations détaillées qu’il pourrait être utile d’inclure. Pour les raisons indiquées plus haut, plusieurs administrations ont estimé que des masses d’informations pourraient n’être d’aucune utilité et que certaines informations, comme des détails sur la nature exacte des résultats d’une requête de recherche dont l’examinateur a eu connaissance, pourraient être impossibles à extraire automatiquement des systèmes existants.
5. Certaines administrations ont indiqué avoir expérimenté selon différents degrés de détail l’information sur les recherches en ligne à des fins internes. D’une façon générale, une longueur de trois quarts de page à deux pages a été jugée appropriée pour enregistrer utilement une recherche type. Il a été noté que cela impliquerait généralement un certain effort manuel de la part de l’examinateur, mais seulement pour le choix des parties de registres à copier‑coller. On a constaté que les différents examinateurs consacraient plus ou moins d’efforts au “nettoyage” des dossiers de recherche afin d’éliminer les “culs‑de‑sac”; cette tâche a été laissée sans guère de difficulté à la discrétion de chaque examinateur.
6. Le Bureau international a convenu que l’on ne devait pas fournir d’informations jugées inutiles et qu’il ne fallait développer des solutions informatiques ou accaparer le temps des examinateurs qu’à bon escient. Il est certes important d’identifier des améliorations réalisables rapidement, mais les discussions devraient également fixer des objectifs utiles pour l’avenir et non se limiter à ce que les systèmes informatiques existants permettent de faire rapidement, ou à rester dans la “zone de confort” des administrations chargées de la recherche internationale.
7. L’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique a suggéré des définitions des termes “énoncé de recherche”, “liste de recherche”, “stratégie de recherche” et “histoire de la recherche” ou “fichier de recherche” pour faciliter à l’avenir l’examen de ces questions au sein du sous‑groupe.
8. Le sous‑groupe a recommandé que l’Office européen des brevets dirige un groupe de contact pour compléter les détails d’une proposition de projet pilote dans le cadre duquel les administrations chargées de la recherche internationale participantes fourniraient des informations sur les bases de données, le classement et les mots clés d’une façon harmonisée et formuleraient des propositions quant au mode de présentation le plus efficace de ces données, tout en faisant observer que leur extraction devrait être automatisée pour limiter la charge de travail imposée aux examinateurs. Le groupe de contact s’efforcera d’évaluer l’efficacité de cette approche pour les offices et leur utilité pour les demandeurs. Les résultats de cette évaluation seront communiqués à la prochaine session de la réunion des administrations internationales en 2015 en vue de commencer un projet pilote. Le Bureau international assistera le groupe de contact dans ses travaux en utilisant le forum électronique du sous‑groupe.
9. Dans l’intervalle, le sous‑groupe a encouragé d’autres administrations à afficher leurs stratégies de recherche détaillées sur PATENTSCOPE et à les mettre à sa disposition pour déterminer plus précisément dans quelle mesure elles ont jugé ces informations utiles et si d’autres éléments d’information devraient être fournis. Il s’agirait de formuler des recommandations visant à préparer des informations utiles sur la stratégie de recherche d’une manière qui réduise le plus possible l’effort manuel requis des examinateurs de l’administration chargée de la recherche internationale.

## b) clauses normalisées

1. Les administrations ont bien accueilli le projet de série de clauses normalisées portant sur des considérations de nouveauté et d’activité inventive dans l’encadré n° V et les objections en vertu des articles 5 et 6 du PCT dans l’encadré n° VIII des opinions écrites et des rapports internationaux préliminaires sur la brevetabilité qui ont été affiché par le Bureau international sur le forum électronique du sous‑groupe, sous réserve de questions mineures de rédaction qui devraient réglées via le forum électronique. Un grand nombre d’administrations ont fait part de leur intention d’utiliser ces clauses normalisées une fois qu’un libellé final aurait été convenu, et sous réserve d’un délai de mise en œuvre suffisant, notamment pour les modifications indispensables à apporter aux systèmes informatiques internes, pour les éventuelles traductions à effectuer et pour la formation à assurer aux examinateurs. Les administrations ont souligné le caractère facultatif de ces clauses et la nécessité de continuer à permettre aux examinateurs de disposer de la flexibilité et de la discrétion voulues pour pouvoir traiter de toutes les questions pertinentes d’une manière jugée appropriée en l’espèce.
2. Bien que certaines administrations se soient déclarées disposées à travailler à l’établissement de nouvelles clauses normalisées couvrant d’autres textes dans les opinions écrites et les rapports internationaux préliminaires sur la brevetabilité, le sous‑groupe a recommandé d’attendre la mise en œuvre de cette première série de clauses et de faire le point des expériences des administrations, des offices désignés, du Bureau international et des utilisateurs du système avant de pousser plus loin ce projet.
3. Constatant le fait que la série de clauses normalisées est actuellement limitée et que celles‑ci sont facultatives, les administrations ont jugé prématuré à ce stade d’inclure formellement cette première série de clauses dans les Directives concernant la recherche internationale et l’examen préliminaire, et de revenir ultérieurement sur la question de son éventuelle inclusion dans les Directives. Pour toute traduction des clauses normalisées à incorporer dans des rapports rédigés dans des langues autres que l’anglais, le Bureau international a déclaré qu’il apporterait son concours aux administrations.
4. Le sous‑groupe a recommandé
	1. que les administrations soumettent leurs éventuels commentaires supplémentaires sur le libellé du projet de série de clauses normalisées au Bureau international via le forum électronique du sous‑groupe avant la fin d’avril 2014;
	2. que le Bureau international finalise ensuite les clauses à la lumière de tout commentaire qu’il aura reçu, et communique formellement le texte final de ces clauses à toutes les administrations par voie de circulaire; la date de la première utilisation effective de ces clauses dans des rapports devrait être laissée à la discrétion de chaque administration, en fonction de ses besoins opérationnels particuliers.

## c) échantillonnage dans le cadre des procédures d’assurance‑qualité

1. Les administrations ont discuté de l’utilisation de l’échantillonnage dans leurs procédures d’assurance‑qualité, prenant note de l’utilité et de la valeur de l’échantillonnage si celui‑ci est effectué d’une façon équilibrée et sans formalisme excessif. Elles ont fait état de leurs différents taux d’échantillonnage appliqués dans différents cas, en fonction d’un grand nombre de facteurs, allant de pourcentages minimum faibles (souvent aléatoires) à 100% dans certains cas, comme l’examen des questions de forme, les cas d’unité de l’invention où ceux dans lesquels une première recherche internationale n’a révélé que des citations “A”. Il a été noté que la question de l’échantillonnage pourrait également être régie par la certification ISO 9001 dans le cas des administrations qui ont obtenu cette certification ou s’efforcent de l’obtenir.
2. Bien que toutes les administrations qui ont pris la parole sur cette question aient reconnu l’utilité d’un partage plus poussé d’informations sur les différentes pratiques d’échantillonnage et invité celles qui ne l’ont pas fait à publier des informations connexes sur le forum électronique du sous‑groupe, les administrations ont exprimé leur préférence pour un gel, à ce stade, des travaux visant à établir des “pratiques optimales” dans ce domaine, en invoquant les différents contextes dans lesquels opèrent les administrations et la nécessité de faire preuve de flexibilité.
3. Le sous‑groupe a recommandé que les administrations qui ne l’ont pas encore fait partagent des informations sur leurs pratiques et les taux d’échantillonnage en les publiant sur son forum électronique.

# 3. mesures d’amélioration de la qualité

## a) Rapport d’avancement des travaux visant à établir des mécanismes de retour d’information et d’analyse sur l’opinion écrite de l’administration chargée de la recherche internationale et le rapport de recherche internationale

1. L’Office des brevets du Japon a présenté un rapport d’avancement[[2]](#footnote-3) sur ses travaux visant à établir un projet de mécanisme pour les offices désignés afin d’assurer un retour d’information sur les rapports internationaux préliminaires sur la brevetabilité en ce qui concerne les demandes internationales pour lesquelles on a constaté des divergences dans les résultats de la recherche et de l’examen entre les phases internationale et nationale de la procédure PCT, en s’appuyant largement sur les enseignements tirés d’une analyse effectuée en collaboration avec l’Office européen des brevets dans le cadre de la Phase 3 de l’étude en collaboration sur les indicateurs. Il a encouragé toutes les administrations à participer à un projet de mise à l’essai de ce mécanisme de retour d’information et d’analyse, malgré l’investissement considérable en ressources humaines que nécessitera l’analyse essentiellement manuelle que cela implique. Ce projet pilote sera entièrement facultatif tant pour les administrations que pour les offices désignés disposés à recevoir et fournir ce retour d’information, respectivement, et à effectuer en collaboration l’analyse requise des demandes dans le cas desquelles des divergences ont été constatées.
2. Les administrations ont accueilli favorablement le rapport de l’Office des brevets du Japon, en soulignant la valeur du retour d’information et de l’analyse approfondie ultérieure des divergences constatées dans les résultats de la recherche et de l’examen, et l’importance d’un tel mécanisme pour améliorer la qualité des rapports internationaux et pouvoir ainsi exploiter pleinement le potentiel du PCT comme instrument de partage des travaux pour les offices. Deux administrations se sont déclarées préoccupées de l’éventuel impact du retour d’information reçu par une administration sur un brevet délivré par elle‑même à un stade ultérieur en sa qualité d’office désigné.
3. Le sous‑groupe a recommandé
	1. que les administrations soumettent éventuellement, par le biais de son forum électronique, des commentaires sur le projet de formulaire concernant le retour d’information sur la qualité établi par l’Office des brevets du Japon;
	2. que le Bureau international invite, par le biais du forum électronique, les administrations en leur qualité à la fois d’administrations internationales et d’offices désignés à participer à des projets par définition bilatéraux (associant une administration et un office désigné) pour mettre à l’essai le mécanisme proposé de retour d’information et d’analyse;
	3. que les administrations (en leur double qualité d’administration internationale et d’office désigné) rendent compte en termes généraux à la session suivante du sous‑groupe, du bilan de l’expérience tirée du projet pilote et de ses résultats.

## b) Listes de contrôle dans les procédures d’assurance‑qualité

1. Les administrations se sont déclarées favorables à l’utilisation facultative de listes de contrôle dans les procédures d’assurance‑qualité des administrations qui ont été affichées par le Bureau international sur le forum électronique du sous‑groupe.
2. Prenant note de la nécessité de conserver la flexibilité et la latitude dont elles ont besoin, les administrations ne voient pas l’intérêt, au stade actuel, de poursuivre des travaux en vue d’établir des listes de contrôle indicatives ou une série d’éléments minimum et un format commun pour ces listes. Cependant, d’autres exemples de listes de contrôle utilisés par des administrations pourraient être utiles à titre indicatif.
3. Le sous‑groupe a recommandé
	1. que le Bureau international inclue les projets de modifications qu’il est proposé d’apporter au chapitre 21 des directives concernant la recherche internationale et l’examen préliminaire afin de prévoir l’utilisation facultative de listes de contrôle dans les procédures d’assurance‑qualité des administrations dans sa prochaine circulaire destinée à toutes les parties intéressées à des fins de consultation sur les autres modifications qu’il est proposé d’apporter auxdites directives.
	2. que les administrations publient sur le forum électronique du sous‑groupe des exemples de listes de contrôle susceptibles de fournir des exemples utiles à d’autres administrations.

## c) unité de l’invention

1. Les administrations ont appuyé la proposition d’IP Australia publiée sur le forum électronique du sous‑groupe, visant à ce que les administrations effectuent des travaux complémentaires pour améliorer les explications et les exemples de cas complexes d’unité de l’invention, en observant que tout en étant généralement jugés très utiles dans la plupart des cas, les exemples actuels donnés dans les Directives concernant la recherche internationale et l’examen préliminaire ne sont pas suffisamment édifiants pour les examinateurs confrontés à des cas complexes.
2. Le sous‑groupe a recommandé
	1. que les administrations qui ne l’ont pas encore fait partagent les directives existantes, les matériels de formation et d’autres informations en rapport avec l’examen de cas d’unité de l’invention en les affichant sur son forum électronique;
	2. que le Bureau international crée une tâche sur le forum électronique du sous‑groupe pour que les administrations s’emploient à améliorer les explications et les exemples concernant les cas complexes d’unité de l’invention, et invite les administrations désireuses d’assumer la responsabilité de cette tâche à en informer le Bureau international.

# 4. indicateurs de qualité

## a) caractéristiques des rapports de recherche internationale (circulaire c. pct 1398)

1. Un grand nombre d’administrations ont jugé le rapport sur les caractéristiques des rapports de recherche internationale très précieux en tant qu’outil d’“introspection”. Un examen minutieux est utile pour trouver des informations susceptibles de faire mieux comprendre le travail des administrations et permettre d’identifier les domaines dans lesquels on constate des résultats imprévus justifiant des investigations plus poussées.
2. Cette tâche est rendue difficile par le volume des informations, mais celles‑ci ont toutes été jugées utiles, du moins par certains. Bien que la plupart des informations aient été initialement destinées à permettre aux administrations de constater des tendances au sein de leurs propres offices, plusieurs administrations ont jugé utile des comparaisons avec d’autres administrations et préfèrent que les graphiques contenant des données destinées à toutes les administrations continuent à être fournis ensemble, plutôt que séparément dans des rapports distincts pour chaque administration.
3. Il ne semble donc pas nécessaire de modifier fondamentalement la nature du rapport. Il serait cependant utile de rendre les données de base plus faciles à identifier et plus faciles d’accès. L’Office européen des brevets a fait savoir qu’une organisation s’occupant de l’industrie des semiconducteurs avait manifesté son intérêt pour des informations spécifiques à son secteur et estimé que celui–ci pourrait constituer un domaine technique approprié à titre expérimental pour améliorer l’accès aux informations ventilées par domaine.
4. Un aspect très préoccupant des rapports tient au fait que les informations sont anciennes et qu’il faudrait plusieurs années pour que les données permettent aux administrations de constater les effets des mesures qu’elles pourraient prendre pour faire des progrès sur des points précis considérés comme problématiques, comme la citation de littérature non‑brevet. Il ne paraît malheureusement guère possible d’améliorer cette situation tant que les administrations ne seront pas en mesure de fournir au Bureau international des informations sur les citations dans un format déchiffrable qu’il soit possible d’importer directement dans une base de données à partir de laquelle les statistiques puissent être établies.
5. Le Bureau international a constaté une volonté de disposer d’outils permettant l’étude approfondie de sujets particuliers, comme des ventilations opérées de façons différentes ou l’identification de demandes internationales individuelles aux caractéristiques particulières. Il n’a cependant guère jugé possible de fournir des outils spécifiques dans un proche avenir, et il a suggéré que les administrations intéressées utilisent la base de données PATSTAT de l’Office européen des brevets, dont provient l’essentiel des informations concernées.
6. Le sous‑groupe a recommandé que le Bureau international continue à établir ce rapport dans les prochaines années, mais en s’efforçant d’améliorer la présentation et l’accessibilité des informations sous‑jacentes, notamment en faisant le nécessaire pour que les informations sur les ventilations par domaine technique soient plus facilement accessibles.
7. Le sous‑groupe a également recommandé que les administrations partagent leurs conclusions tirées du rapport pour aider d’autres administrations à effectuer leur propre analyse et pour permettre au Bureau international de mieux comprendre comment est utilisé le rapport afin de présenter les informations d’une façon mieux adaptée aux besoins des administrations. Le forum électronique du sous‑groupe est probablement le lieu approprié pour cela.
8. Le sous‑groupe a finalement recommandé que les administrations intéressées contactent l’Office européen des brevets pour engager des discussions bilatérales sur des aspects du rapport en vue d’établir un ensemble d’exemples pratiques destiné à être examinés par le sous‑groupe chargé de l’information et qui pourraient être trouvés dans les données susceptibles de fournir des informations utiles aux administrations.

## b) cadre pour les indicateurs pct

1. Le Bureau international a évoqué les progrès accomplis dans l’établissement des indicateurs demandés. Bien qu’un large éventail d’indicateurs semble possible à partir des données disponibles, le Bureau international a eu de grandes difficultés à les établir d’une façon qui soit clairement utile. Dans une faible proportion, les indicateurs demandés ont été établis à titre d’exemples à examiner. Des travaux complémentaires seront exécutés lorsque les véritables impératifs seront mieux compris.
2. Diverses préoccupations ont été exprimées :
	1. En présentant tous les éléments d’information demandés sous la forme de dossiers statiques, on se retrouverait avec plusieurs centaines de fichiers (même sans vues graphiques) et les offices ne pourraient guère trouver facilement et de façon fiable le bon fichier pour chaque besoin particulier et savoir exactement ce que représente le fichier en question.
	2. Certains des indicateurs proposés peuvent être déroutants. Par exemple, du fait de l’écart entre les dates de priorité et les dates de dépôt, les délais moyens à compter de l’une ou l’autre de ces dates peuvent être très différents des délais médians. Cela risque fort d’être une source d’erreurs si l’on n’est pas conscient de l’écart entre les dates; en revanche, les écarts sont généralement difficiles à présenter sous la forme d’un seul chiffre sans représentation graphique.
	3. Pour exploiter au mieux des informations, il faut souvent combiner des données provenant de différentes statistiques, mais celles‑ci reposent souvent sur des bases différentes de sorte qu’elles ne sont pas directement comparables (par exemple, certaines statistiques sont fondées sur des demandes internationales assorties de dates de priorité s’inscrivant dans des périodes particulières, tandis que pour d’autres, il s’agit de la date de dépôt, et pour d’autres encore, de la date à laquelle telle ou telle mesure a été prise).
	4. Un grand nombre d’indicateurs seraient difficiles à évaluer à partir de tableaux de données, mais pourraient être représentés graphiquement de différentes manières. Il ne serait pas pratique de fournir des images graphiques statiques pour tous les indicateurs proposés, mais lorsque cela a été fait, le but poursuivi devait être clair de façon à retenir le format le plus efficace.
	5. Certains champs de données ont beaucoup de défauts ­– la transcription manuelle effectuée par le Bureau international pouvant par exemple être source d’erreurs, et un grand nombre de données ne sont jamais reçues des offices responsables de l’action pertinente. Il faut bien comprendre ces limitations pour permettre de réduire autant que possible le nombre d’erreurs et pouvoir présenter les indicateurs d’une façon qui tienne dûment compte d’omissions importantes.
3. Des administrations ont fait observer que des ventilations additionnelles seraient utiles, comme le laps de temps écoulé jusqu’à ce que des mesures soient prises depuis la date de réception des taxes de recherche ou depuis le moment où l’autorisation du point de vue de la sécurité nationale est accordée, ou la question de savoir ou si le paiement de taxes supplémentaires a été demandé du fait du manque d’unité de l’invention. Cependant, le Bureau international a fait observer que d’une façon générale, il ne détenait pas ces informations et que celles‑ci devraient être envoyées sous une forme traitable à la machine par les offices responsables pour que ces indicateurs puissent être fournis.
4. Il a été noté que les indicateurs visés dans ce point de l’ordre du jour étaient en fait similaires par nature à ceux qui sont liés aux caractéristiques des rapports de recherche internationale et que les sujets devraient être à bien des égards considérés comme uniques.
5. Le Bureau international a estimé que la meilleure solution serait probablement de traiter les différents indicateurs de différentes façons :
	1. Certains indicateurs sont particulièrement importants pour une gestion efficace des offices récepteurs, des administrations internationales et du Bureau international. Ceux‑ci devraient être produits sous la forme de rapports réguliers en formats graphiques et tableaux, adaptés de façon à permettre aux offices concernés de comprendre facilement les importantes questions régulièrement et par conséquent de faire le nécessaire pour faire face à des problèmes ou à une évolution de leur charge de travail.
	2. D’autres indicateurs pourraient en principe être fréquemment utiles pour comprendre des questions nécessitant que l’office effectue une analyse détaillée spécifique au problème. Le Bureau international expérimente actuellement une extension du Centre de données statistiques de l’OMPI sur la propriété intellectuelle[[3]](#footnote-4) pour ajouter les statistiques PCT aux informations générales sur les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels actuellement disponibles. Celles‑ci devraient être bientôt rendues publiques. On espère ainsi être en mesure de fournir la plupart des statistiques de cette catégorie d’une manière qui sera plus moderne et plus facile à appliquer qu’en tenant un grand nombre de dossiers statiques.
	3. Certains indicateurs pourraient en réalité n’être nécessaires que comme informations ponctuelles. La capacité du Bureau international à effectuer des requêtes sur mesure était très limitée, mais ce pourrait néanmoins être l’approche la plus efficace pour certaines questions.
6. Le sous‑groupe a décidé d’attendre que l’on dispose des informations PCT du Centre de données statistiques de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et d’évaluer les besoins d’un développement plus poussé sur la base d’une analyse des indicateurs fournis à ce jour et l’efficacité du Centre de données.

## c) Point de la situation concernant la phase 3 du projet d’Indicateurs en collaboration

1. L’Office européen des brevets a présenté les travaux qu’il a effectués avec l’Office des brevets du Japon sur l’analyse de la première action effectuée dans la phase nationale par un office à l’égard de demandes internationales traitées par l’autre en qualité d’administration chargée de la recherche internationale. Cette analyse comprenait un examen détaillé de 221 cas de sous‑classe G08G de la CIB (Systèmes de contrôle de la circulation). La méthode consistait en trois activités principales liées entre elles. Chacune a fourni des informations utiles qui ont approfondi la compréhension de l’office. Les trois étapes ont été les suivantes :
	1. l’échange et l’analyse de données structurées;
	2. catégorisation des demandes en fonction des résultats en phase internationale et des premières actions dans le cadre de la phase nationale; et
	3. analyse approfondie des cas présentant un intérêt particulier.
2. Cette méthodologie a permis de collecter efficacement de grandes quantités de données utiles en consacrant entre 10 et 30 minutes à chaque étape b). L’étape c) a nécessité davantage de temps par dossier, mais ce temps a été bien utilisé car les examinateurs des deux offices sont parvenus à un consensus sur les raisons des divergences. Les résultats de l’analyse sont dans l’ensemble allés dans le même sens que ceux d’autres études réalisées, par exemple au sujet des demandes traitées dans le cadre du Patent Prosecution Highway.
3. L’Office des brevets du Japon a déclaré qu’il jugeait le projet extrêmement utile et espèrait l’étendre à de nouveaux domaines technologiques dans les limites des ressources disponibles.

# 5. Autres idées pour améliorer la qualité

1. Sur la suggestion d’une administration, le sous‑groupe a recommandé de consacrer, lors de sa prochaine session, un certain temps à l’examen de questions de qualité communes à toutes les administrations qui ont obtenu ou s’efforcent d’obtenir la certification ISO 9001, étant entendu que la participation à ces discussions serait ouverte à toutes les administrations, notamment à celles qui n’ont pas cette certification ou n’ont pas l’intention de faire des démarches nécessaires pour l’obtenir à ce stade.

[Fin de l’annexe et du document]

1. À l'adresse http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting\_id=32122. [↑](#footnote-ref-2)
2. Disponible sur le site Web de l’OMPI : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=32122 [↑](#footnote-ref-3)
3. [ipstatsdb.wipo.org/ipstatv2/ipstats/patentsSearch](http://ipstatsdb.wipo.org/ipstatv2/ipstats/patentsSearch) [↑](#footnote-ref-4)